

## AFFICHAGE EXTERNE

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries offre des services d'enseignement à plus de 27 600 élèves sur le territoire de Charlesbourg, Beauport, Haute-Saint-Charles, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval Stoneham, Île d'Orléans et la Côte-de-Beaupré. Elle administre un budget de plus de 337 millions de dollars. Si vous désirez vous épanouir au sein d'une équipe dévouée de plus de 5 700 employés dans l'un de nos 48 établissements et profiter d'un environnement de travail dynamique et stimulant qui favorise le dépassement de soi, le respect, l'équité, la rigueur, la transparence et la responsabilité professionnelle, nous avons un poste pour vous.

### **POSTES DISPONIBLES POUR 2019-2020 (primaire et secondaire) DIRECTEUR (TRICE) D'ÉTABLISSEMENT**

Concours 17-DIR-ÉTA-2018-2019

À titre de direction d'établissement, vous serez responsable de la gestion, au point de vue tant administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école ou du centre en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux responsabilités définies par la Commission scolaire.

Pour réaliser ce mandat, la Commission scolaire recherche une personne qui par son expérience de travail et sa formation est reconnue pour son leadership tout au plan pédagogique qu'administratif. Elle possède une excellente vision stratégique, un bon sens politique et un haut niveau d'éthique. Elle se distingue par sa capacité à trouver des solutions innovantes à des problèmes complexes. Elle mobilise son équipe autour d'une offre de service centrée sur les ressources élèves. Le gestionnaire bénéficie d'une bonne crédibilité auprès de ses proches collaborateurs et partenaires, notamment en faisant preuve de courage managérial alors que les intérêts de son organisation sont en jeu.

#### **NATURE DE L'EMPLOI :**

- Évaluer les besoins de l'école et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des orientations, des politiques, des règlements de la Commission scolaire et du conseil d'établissement;
- Accompagner le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs reconnus par la Loi sur l'instruction publique, participer aux séances et appliquer les décisions de ce dernier;
- Favoriser la concertation entre les parents, les élèves, l'équipe-école et les autres intervenants de même que leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire;
- Participer à l'élaboration des politiques et des règlements de la Commission scolaire et voir à l'application de ceux-ci;
- Assurer la promotion de l'école;
- Assumer un leadership pédagogique en coordonnant l'élaboration, la réalisation des principaux plans : projet éducatif et plan d'action de l'établissement, etc., ainsi que l'évaluation institutionnelle;
- Solliciter, approuver, refuser ou, à défaut de propositions, prendre des décisions et informer le Conseil d'établissement, notamment quant aux programmes d'études locaux, aux nouvelles méthodes pédagogiques, aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages, aux règles de classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre du primaire;
- Élaborer, après consultation du personnel concerné, des propositions pour approbation par le Conseil d'établissement sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, l'enrichissement ou l'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes d'études, le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, les services complémentaires et particuliers;
- Est responsable de voir à l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Définir les tâches, diriger, animer le personnel de l'école, en assurer la supervision et l'évaluation;
- Préciser les besoins et organiser des activités de perfectionnement et de formation continue;
- Faire part à la Commission scolaire des besoins d'aménagement, de réfection des immeubles et des locaux et assurer le suivi des travaux;
- Procéder aux achats d'appareils, d'équipements, de biens meubles et immeubles et assurer la tenue de l'inventaire des biens et équipements;
- Préparer, administrer le budget de l'école avec efficacité et en assurer le suivi;
- Participer au besoin au recrutement du personnel de l'école;
- Avoir une vision de l'intégration et de l'utilisation des technologies à des fins d'apprentissage des élèves.

**PROFIL RECHERCHÉ :**

- Leadership d'influence et d'expertise;
- Vision stratégique;
- Habiletés politiques;
- Gestion de l'amélioration continue et de l'innovation pédagogique;
- Gestion des résultats;
- Promotion de la vision et des orientations;
- Gestion d'équipe (coaching, collaboration);
- Excellente habileté de communication verbale et écrite;
- Habiletés relationnelles;
- Courage managérial;
- Sens éthique;
- Gestion axée sur la clientèle;
- Capacité à développer des partenariats;
- Capacité à résoudre des problèmes complexes.

**QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES :**

- **Exercer actuellement la fonction de direction d'établissement dans un établissement scolaire du réseau de l'éducation ou occuper un poste de direction adjointe ou de gestion des Services éducatifs depuis au moins 8 ans;**
- Être titulaire d'un baccalauréat en science de l'éducation ou d'un grade universitaire de premier cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaire de premier cycle d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant dans la commission scolaire;
- Détenir une autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre de l'Éducation (Brevet d'enseignement);
- **Posséder un minimum de huit (8) années d'expérience pertinente en gestion.** Toutefois, une expérience moindre pourrait être considérée en fonction de l'ensemble du profil et des expériences présentées au dossier;
- **Avoir complété un minimum de six crédits d'un programme d'études universitaires de 2<sup>e</sup> cycle** incluant les programmes de maîtrise en administration publique avant la première affectation à un emploi de cadre d'école et le solde (minimum de 30 crédits), au cours des cinq années qui suivent cette affectation.

**CONDITIONS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION :**

Selon les conditions de travail des gestionnaires du réseau de l'éducation (classe 7 à 9 : 78 660\$ à 118 709\$) en date du 1er avril 2019.

Transmettre votre lettre de motivation d'un maximum de deux pages ainsi que votre curriculum vitae **avant le 3 mai 2019 à 16 h** à l'attention de Monsieur Erick Gaboury à l'adresse électronique suivante :

[recrutement.cadre@csdps.qc.ca](mailto:recrutement.cadre@csdps.qc.ca)

**Mentionnez le concours 17-DIR-ÉTA-2018-2019.**

*La Commission scolaire des Premières-Seigneuries applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques à présenter leur candidature.*

**Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour fins d'entrevue.**

**Veillez prendre note que les entrevues auront lieu le 17 mai 2019.**

**COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**  
Service des ressources humaines